

COMMUNE DE RANGIROA
Polynésie française

Tuamotu et Gambier

Effectif légal du Conseil : 27
Membres en exercice : 27
Ont pris part à la délibération : 24
Dont (10) procurations

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 décembre 2023

N°75 / 2023

Relatif à l'opération d'investissement « Extension des centrales solaires de la
mairie et la cantine scolaire de AVATORU. »

SUBDIVISION TG
ARRIVÉE LE

21 DEC. 2023

Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L-2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuu, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prst	Abs	Procuration à
M. MARAEURA Tahuu	Maire	X		
Mme. TETUA Martine	1 ^{ère} adjointe		X	HARRYS Manuera
M. TETOKA Temeehu	2 ^{ème} adjoint		X	PETIS Simone
M. MARITERAGI Tamatoa	3 ^{ème} adjoint		X	
Mme. TOOMARU Sylvia	4 ^{ème} adjointe	X		
M. TEHAU Auguste	5 ^{ème} adjoint	X		
M. CADOUSTEAU Victor	6 ^{ème} adjoint	X		
Mme. PETIS Simone	7 ^{ème} adjointe	X		
Mme. TIARE Paai	8 ^{ème} adjointe		X	TOOMARU Sylvia
M. METUA Marere	Maire délégué de Tikehau	X		
M. TETUA Edgar	Maire délégué de Mataiva	X		
M. MAI Julien	Maire délégué de Makatea		X	MARAEURA Tahuu
M. HARRYS Manuera	Conseiller municipal	X		
Mme. OPUHI Tarome	Conseillère municipale		X	TEIVAO Heiura
M. MAURI François	Conseiller municipal	X		
Mme. KAUA Sylvie	Conseillère municipale		X	METUA Marere
Mme. FAREEA Loyna	Conseillère municipale	X		
Mme. TETUA Justine	Conseillère municipale	X		
M. TETIHIA Pierre	Conseiller municipal		X	CADOUSTEAU Victor
Mme. TETUIRA Jeanne	Conseillère municipale		X	TETUA Edgar
Mme. TEIVAO Heiura	Conseillère municipale	X		
M. MARE Jonathan	Conseiller municipal		X	TEHAU Auguste
M. TERIIATETOOFA Frédéric	Conseiller municipal	X		
M. TETUA Félix	Conseiller municipal		X	
M. TAIRANU Teanuanua	Conseiller municipal	X		
Mme. TEINAORE Manuarii	Conseillère municipale		X	
Mme. TEHAAMOANA Tepoe	Conseillère municipale		X	TAIRANU Teanuanua

Présents : 14

Absents : 13

Ont donné procuration (conformément à l'article L2121-20 du CGCT) : 10

Secrétaire de séance : TETUA Justine

Le conseil municipal,

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française (CGCT) ;
Vu Les dossiers techniques et les plans de financements.

Considérant l'appel à projet DETR 2024.

Considérant la démarche de maîtrise d'énergie menée par la commune en déployant notamment des centrales photovoltaïques sur ces surfaces de toiture.

Article 1 : adopte l'opération « Installation de quatre centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux de AVATORU », le devis estimatif et le plan de financement comme suit :

Détail de l'opération	Montant HT (Fcfp)	TVA 13% (Fcfp)	Montant TTC (Fcfp)
Extension de la centrale solaire de la Mairie de Avatoru.	1 307 769	25 589	1 333 358
Extension de la centrale solaire de la cantine scolaire de Avatoru.	792 772	10 967	803 739
TOTAL	2 100 541 FCFP	36 556 FCFP	2 137 097 FCFP

Plan de financement

Opération TOTAL (100% TTC)	DETR (80% HT)	COMMUNE (SOLDE)
2 137 097 FCFP	1 680 433 FCFP	456 664 FCFP

Article 2 : autorise le Maire à effectuer toutes les démarches en lien avec cette opération d'investissement

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1 et 421-4 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour : 24 / Contre : 0

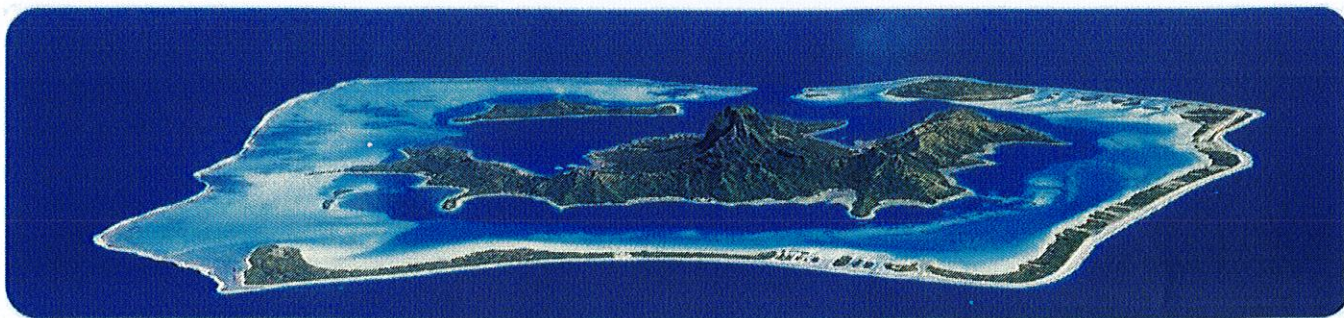
Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de RANGIROA certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération :

- Affichée et publiée le 27 DEC. 2023
- Transmise à la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier le 21 DEC. 2023
- Rendue exécutoire le 27 DEC. 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

 Maire MARAEURA Tahuu	1^{ère} adjointe  TETUA Martine	2^{ème} adjoint  TETOKA Temeehu	3^{ème} adjoint  MARITERAGI Tamatoa
4^{ème} adjoint  TOOMARU Sylvia	5^{ème} adjoint  TEHAU Auguste	6^{ème} adjoint  CADOUSTEAU Victor	7^{ème} adjoint  PETIS Simone
8^{ème} adjoint  TIARE Paai Conseiller	Maire délégué de TIKEHAU  METUA Marere Conseillère	Maire délégué de MATAIVA  TETUA Edgar Conseiller	Maire délégué de MAKATEA  MAI Julien Conseillère
 HARRYS Manuera Conseillère	 OPUHI Tarome Conseillère	 MAURI François Conseiller	 KAUA Sylvie Conseillère
 FAREEA Loyna Conseillère	 TETUA Justine Conseiller	 TETIHIA Pierre Conseiller	 TETUIRA Jeanne Conseiller
 TEIVAO Heiura Conseiller	 MARE Jonathan Conseillère	 TERIIATETOOPA Frédéric Conseillère	TETUA Félix
 TAIRANU Teuanua	TEINAORE Manuarii	 TEHAAMOANA Tepoe	

Relatif à l'opération d'investissement « Extension des centrales solaires de la mairie et la cantine scolaire de AVATORU »



EURL Teva Sylvain Production

Tél : 42.43.11 - Fax : 42.25.98

COMMUNE DE RANGIROA

à l'attention de Thomas BIAREZ 87.70.09.75

B.P. 1721 - 98713 PAPEETE

AVE DU PRINCE HINOI

TAHITI

Facture pro forma n° 2023-269

Papeete, le 7 décembre 2023

Dossier 0 / Client 3512

Page 1/1

--	--

Quantité	Code article	Désignation
Liste du matériel et des fournitures constituant votre générateur solaire :		
6	JS370M	PANNEAUX SOLAIRES - MONO DOUBLE VERRE PV370 W
1	SB30TL	MATERIEL SMA - SUNNY BOY 3,6TL-21 AC3,6kW
2	AVION	FRAIS DIVERS - BILLET D'AVION
2	5PV	PROFILE EN ALUMINIUM - Kit alu 5 PV Puiss 1 450Wc
3	KITCAB	CABLAGE CONNECTEUR ELECTRIQUE - Fourniture ensemble câble 1kWc
1	ARM5M	MATERIEL EQUIPEMENT ELECTRIQUE - MAT. ELECTRIQUE 3 à 5 KWc MONO
1	ARM6X5	MATERIEL EQUIPEMENT ELECTRIQUE - AMOIRE + PORTE 650X500X250 mm
1	DC20	MATERIEL EQUIPEMENT ELECTRIQUE - Parafoudre DC20-1000-MC4-1S
		MONTANT TOTAL du générateur solaire
		708 412
Prestations de montage et d'installation		
2 220	1WATTH	FRAIS INSTALLATION ELECTRIQUE - Prest d'install ENERLEC au Wh
		TOTAL prestations de montage et d'installation
		84 360

**Notre estimation s'entend hors frais d'étude et de raccordement EDT,
et hors frais de l'installation éventuelle d'un transformateur.**

% TVA	Base HT	Montant TVA
exonéré	708 412	
(1) 5 %		
(2) 13 %	84 360	10 967
(3) 16 %		

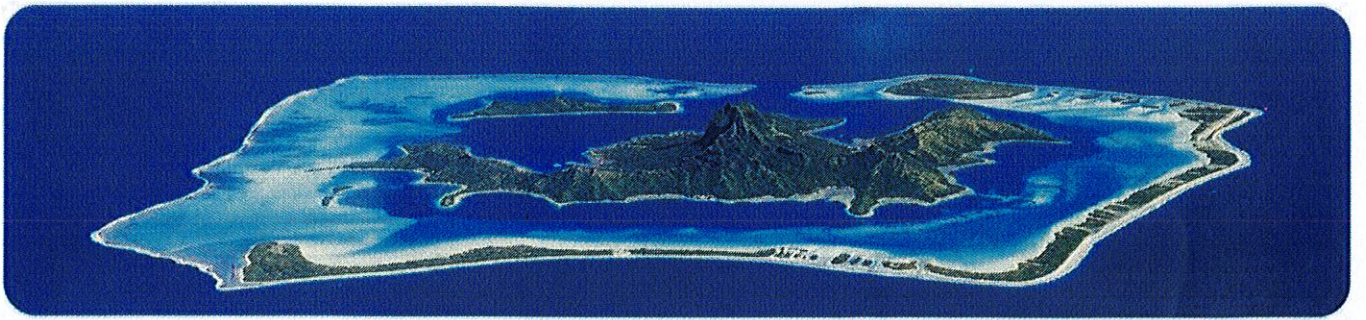
Date de validité
31 janvier 2024

Total HT	792 772
T.V.A.	10 967
Total TTC	803 739

% CPS	Base H.T.	Montant CPS
0	708 412	
0	84 360	

DEVIS EXTENSION DE LA CANTINE DE AVATORU

EURL Teva Sylvain Production - Adresse postale BP 625 PAPEETE 98713 TAHITI Tél 40 42 43 11 - Tél gsm +689 89 78 04 54
EURL capital 300 000 F Cfp - RC 15153B - NUMERO TAHITI 954820-001 - CCP 14168 00001 11015776301 91



EURL Teva Sylvain Production

Tél : 42.43.11 - Fax : 42.25.98

COMMUNE DE RANGIROA

à l'attention de Thomas BIAREZ

B.P. 1721 - 98713 PAPEETE

AVE DU PRINCE HINOI

TAHITI

Facture pro forma n° 2023-267

Papeete, le 7 décembre 2023

Dossier 0 / Client 3512

Page 1/1

--	--

Quantité	Code article	Désignation
Liste du matériel et des fournitures constituant votre générateur solaire :		
14	JS370M	PANNEAUX SOLAIRES - MONO DOUBLE VERRE PV370 W
1	SB50TL	MATERIEL SMA - SUNNY BOY 50 et 60TL AC 5000W
2	AVION	FRAIS DIVERS - BILLET D'AVION
3	5PV	PROFILE EN ALUMINIUM - Kit alu 5 PV Puiss 1 450Wc
6	KITCAB	CABLAGE CONNECTEUR ELECTRIQUE - Fourniture ensemble câble 1kWc
1	ARM5M	MATERIEL EQUIPEMENT ELECTRIQUE - MAT. ELECTRIQUE 3 à 5 KWc MONO
1	ARM6X5	MATERIEL EQUIPEMENT ELECTRIQUE - AMOIRE + PORTE 650X500X250 mm
1	DC20	MATERIEL EQUIPEMENT ELECTRIQUE - Parafoudre DC20-1000-MC4-1S
		MONTANT TOTAL du générateur solaire
		1 110 929
Prestations de montage et d'installation		
5 180	1WATTH	FRAIS INSTALLATION ELECTRIQUE - Prest d'install ENERLEC au Wh
		TOTAL prestations de montage et d'installation
		196 840

**Notre estimation s'entend hors frais d'étude et de raccordement EDT,
et hors frais de l'installation éventuelle d'un transformateur.**

% TVA	Base HT	Montant TVA
exonéré	1 110 929	
(1) 5 %		
(2) 13 %	196 840	25 589
(3) 16 %		

Date de validité

31 janvier 2024

Total HT	1 307 769
T.V.A.	25 589
Total TTC	1 333 358

% CPS	Base H.T.	Montant CPS
0	1 110 929	
0	196 840	

DEVIS EXTENSION DE LA MAIRIE DE AVATORU